

(N° 83.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 9 MAI 1902.

Rapport de la Commission de la Guerre chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1902.

(Voir les nos 4, 116, 133 et 140, session de 1901-1902, de la Chambre
des Représentants; 63, même session, du Sénat.)

Présents : MM. le Comte DE BROUCHOVEN DE BERGEYCK, le Vicomte
DE JONGHE D'ARDOYE, le Comte DE RENESSE, STEURS, MULLE DE
TER SCHUEREN et le Comte WERNER DE MÉRODE, Rapporteur.

MESSIEURS,

La Chambre a adopté pour l'exercice 1902 le Budget du Ministère
de la Guerre dont les dépenses ordinaires s'élèvent à fr. 49,203,370 72
et les dépenses extraordinaires à 7,067,666 25

Étant donnée l'impossibilité matérielle de discuter sérieusement
ce Budget, votre Commission décide, par 5 voix contre une, de vous en
proposer également l'adoption.

Le Rapporteur,
C^{te} WERNER DE MÉRODE.

Le Président,
Comte DE BERGEYCK.